Canton de Vaud

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1484

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Une situation désespérée

Le terrain de jeux est ouvert. Le Grand Conseil vaudois planche, depuis mardi et pendant de nombreuses semaines, sur le sort réservé aux 24000 fonctionnaires. Deux projets de lois seront débattues: la Loi sur le personnel, censée remplacer celle de 1947, prévoit, entre autres, la suppression de la nomination. Pour faire passer la pilule, le Conseil d'Etat s'est engagé à offrir au personnel quelques avantages non négligeables comme une cinquième semaine de vacances ou la diminution de l'horaire hebdomadaire (41 h 30 au lieu de 42 h 30). Ces améliorations ne sont pas inscrites dans la loi-cadre proposée au Grand Conseil, mais font partie du paquet négocié entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel. La seconde révision concerne la Loi sur la caisse de pension: la répartition des cotisations de l'Etat passerait de 16 à 15%; le pour-cent restant serait dès lors à la charge de l'employé.

Voilà, rapidement dit, le projet-miracle qui permettrait au gouvernement, après de nombreux conflits sociaux, de moderniser l'Etat et aux politiciens en place d'assurer leur réélection. Car le projet aurait tout pour plaire: l'opération est financièrement blanche, la consultation auprès des salariés a (timidement) confirmé les choix de l'Exécutif vaudois, le consensus politique semble, a priori, possible.

Division bourgeoise au Grand Conseil

Las, le bel édifice s'effondre, révélant que décidément, il n'existe aucune majorité gouvernementale capable de mener les réformes pourtant promises de longue date. Du côté bourgeois, les libéraux et l'UDC haussent le ton, préférant faire de cet enjeu un symbole électoral au lieu d'assurer la réalisation d'un projet de gouvernement dont ils font pourtant partie. Du coup les radicaux se retrouvent bien seuls, n'hésitant pas à faire, opportunément, un appel du pied aux socialistes pour faire passer la révision de loi au Grand Conseil. Quant aux socialistes, ils refusent de donner leur voix à la suppression du statut sans que soient assurées les améliorations substantielles destinées aux fonctionnaires. Cette partition politique, qui concentre toutes les oppositions, rend aléatoire le succès au vote final des deux lois.

Le débat sur la réforme de la fonction publique trahit l'état général du gouvernement vaudois. Le Conseil d'Etat arrive à la fin d'une législature impuissant et divisé. La révision de la Loi sur le personnel est mal emmanchée, les résultats, le 23 septembre, du référendum sur la Banque cantonale vaudoise restent incertains, et, surtout, la situation financière de l'Etat demeure catastrophique. On retourne donc à la case-départ, mais avec ce quelque chose en moins, qui inquiète, au-delà des enjeux électoraux et des querelles partisanes: l'impression que l'espoir de trouver des solutions négociées est mort, que tout a été (mal) essayé sans jamais rien donner, que les fonctionnaires comme la population assistent, fatalistes, à l'enlisement du canton. *gs*

BCV

J'ai pourtant lu attentivement…

Les Vaudois ont reçu, à la veille de deux votations cantonales (nouveau statut de la Banque cantonale et crédit pour une usine d'incinération), le traditionnel message développant l'argumentaire officiel et le point de vue des opposants.

En ce qui concerne la loi sur la BCV, qui prévoit notamment la réduction de la participation de l'Etat au capital actions, qui passerait d'un 51% majoritaire à un 33% de minorité de blocage, le Conseil d'Etat s'était livré à un chantage offusquant : en cas de refus, aurait-il annoncé, le Conseil d'Etat renoncera au projet de métro urbain.

Cette décision, prise tardivement, le Grand Conseil n'y ayant pas été associé, contrevenait aux règles démocratiques. Quand le peuple se prononce, il vote sur un projet, pour ce qu'il contient et les conséquences qu'il entraîne, mais il ne prend pas en même temps une autre décision. L'unité de la matière est une condition de l'exercice de la démocratie directe qui n'est pas une partie de billard par bande.

Donc, on était en droit d'attendre que le Conseil d'Etat, dans son message au peuple, s'explique sur son chantage. J'ai lu attentivement, mais n'en ai pas trouvé trace : prudence (une affirmation claire aurait pu être l'occasion d'un recours pour anti-constitutionnalité) ou lâcheté ?

Le chantage flotte donc dans un statut incertain : ni désavoué, ni confirmé. Il serait temps que le Conseil d'Etat invite les Vaudois à voter sur cet objet en toute indépendance, et donc, pour dire les choses nettement, qu'il retira officiellement son chantage. *ag*

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
Lala Gagnebin, André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp), Anne Rivier, Albert Tille (at)
Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary
Responsable administrative:
Marco Danesi
Impression:
Ruckstuhl SA, Renens
Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40